

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2011.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DLH 358 - Modification du montant de subvention accordée à EFIDIS pour le programme de Foyer de Jeunes travailleurs 141-219, boulevard Macdonald (19e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2011 DLH 109-5° des 14 et 15 novembre 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de modifier le montant de la subvention octroyée par la Ville de Paris à la SA d'HLM EFIDIS pour la réalisation d'un foyer de jeunes travailleurs de 128 logement PLA-I 141-219, boulevard Macdonald (19e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 5 décembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : L'article 2 de la délibération 2011 DLH 109-5° des 14 et 15 novembre 2011 est abrogé. Il est inséré un nouvel article 2 libellé comme suit :

Pour ce programme, EFIDIS bénéficiera d'une subvention municipale complémentaire d'un montant maximum global de 1.472.000 euros.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 2042, rubrique 72, du budget municipal d'investissement.

Article 2 : Les autres dispositions de la délibération précitée demeurent inchangées.